



Commission Nationale  
de l'Informatique et des Libertés

CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN  
100 RUE LEON CLADEL BP 765  
82013 MONTAUBAN CEDEX

RECEPISSE DE DECLARATION N° 1135843

CONFORMEMENT A LA LOI DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET  
AUX LIBERTES, MODIFIEE EN AOUT 2004,

CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN  
100 RUE LEON CLADEL BP 765  
82013 MONTAUBAN CEDEX

A DECLARE A LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES UN  
TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES DONT LA FINALITE PRINCIPALE  
EST:

GESTION DES PRESCRIPTIONS NOMINATIVES DE MEDICAMENTS AUX PATIENTS

LA DELIVRANCE DU PRESENT RECEPISSE NE VAUT PAS CONSTATATION DE LA CONFORMITE  
DU TRAITEMENT A LA LOI ET N'EXONERE LE DECLARANT D'AUCUNE DE SES  
RESPONSABILITES.

PARIS, LE 08 FÉVRIER 2006  
PAR DELEGATION DE LA COMMISSION,  
LE PRESIDENT OU LE VICE PRESIDENT DELEGUE

**RECEPISSE**  
*Alex Türk*  
Alex TÜRK  
Président